

TRAIL DU HAUT-FOREZ



Règlement des courses

EDITION 2023

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023
REGLEMENT DES COURSES

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 : Organisation	3
ARTICLE 2 : Parcours	3
ARTICLE 3 : Catégories / Inscriptions	3
ARTICLE 4 : Les dossards	4
ARTICLE 5 : Horaires de départ / Stationnement	5
ARTICLE 6 : Médical / Sécurité / Abandon	5
ARTICLE 7 : Temps de course et barrières horaires	7
ARTICLE 8 : Ravitaillements	8
ARTICLE 9 : Disqualifications	9
ARTICLE 10 : Dopage	9
ARTICLE 11 : Classement, récompenses	10
ARTICLE 12 : Assurances	10
ARTICLE 13 : Les droits à l'image	10
ARTICLE 14 : Annulations	11
ARTICLE 15 : Modifications des parcours par l'organisateur	11
ARTICLE 16 : Protocole Covid	11
ARTICLE 17 : Le règlement	11

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 1 Organisation :

Le TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) est organisé par LES PASSE-PARTOUT, de La Chapelle en Lafaye, association régie par la loi 1901. L'adresse du siège se situe 32 Place du Couvent, 42380 La Chapelle en Lafaye.

ARTICLE 2 Parcours :

Les parcours, sous forme de boucle, avec départ et arrivée à Montarcher, se situent dans les monts du Forez. Ils empruntent à 97 % monotraces, sentiers et pistes forestières, offrant des vues panoramiques sur les gorges de la Loire. Par temps clair, l'horizon s'étend du massif du Mont Blanc jusqu'au Mont Mézenc, en passant par les monts du Pilat et du Vivarais.

Les parcours proposés sont les suivants :

Nom d'usage du parcours	Caractéristiques
Maratrail du Haut-Forez	42 km avec 2000 m de dénivelé positif
L'Archimonteuse	15 km avec 800 m de dénivelé positif
La Foulée Chapeloise	10 km avec 200 m de dénivelé positif

ARTICLE 3 Catégories / Inscriptions :

Le parcours de 42km est ouvert aux coureurs nés en 2003 et avant correspondants aux catégories Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 15km est ouvert aux coureurs nés en 2005 et avant correspondants aux catégories Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

Le parcours de 10km est ouvert aux coureurs nés en 2007 et avant correspondants aux catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et Masters.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

Toute inscription est subordonnée à la présentation de l'un des documents suivants :

- Une licence FFA : FFA Athlé / Pass FFA / FFCO / FFTRI en cours de validité.
- Une licence sportive délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Une photocopie d'un certificat médical qui doit mentionner l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

Les documents (licences ou certificats médicaux) doivent obligatoirement être **fournis en ligne et validés avant le 07 juillet 2023 si l'inscription a été effectuée sur le site www.logicourse.fr**. Au-delà, l'inscription sera automatiquement annulée et non remboursée.

NB : Une inscription est possible sur place jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course. Les mêmes documents seront demandés pour valider l'inscription.

ARTICLE 4 Les dossards :

La remise des dossards se fera à Montarcher :

le dimanche 09 juillet 2023 à partir de 06h.

Des pointages étant effectués en plusieurs points des parcours, les concurrents doivent obligatoirement porter leur dossard pour qu'il soit visible et accessible du départ de l'épreuve jusqu'à leur arrivée.

Pour garantir la qualité de l'organisation, le nombre de concurrents est limité à 500.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 5 Horaires de départ / Stationnement :

Dimanche 09 juillet 2023 :

Epreuve	Départ
Maratrail du Haut-Forez	Le départ aura lieu devant la mairie de Montarcher à 07h30 pour le 42 km.
L'Archimonteuse	Le départ aura lieu devant la mairie de Montarcher à 09h30 pour le 15 km.
La Foulée Chapeloise	Le départ aura lieu devant la mairie de Montarcher à 10h00 pour le 10 km.

Les règles de stationnement du code de la route s'appliquent aux véhicules des participants et accompagnants. Les participants s'engagent à respecter les consignes de stationnements communiquées sur place par l'organisation.

Fidèles à notre engagement en la matière, nous incitons fortement tous les participants à privilégier au maximum le co-voiturage.

ARTICLE 6 Médical / Sécurité / Abandon :

1. La sécurité sur les parcours est assurée par des secouristes qualifiés, des médecins et les bénévoles. Sur avis du staff médical et à tout moment, la direction de course se réserve le droit d'arrêter un coureur dont l'état de santé est jugé incompatible avec la poursuite de la course.

Le coureur arrêté devra respecter les consignes médicales qui lui seront données.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre tout participant qui ferait déclencher un secours d'urgence pour des motifs injustifiés.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision des secouristes et médecins officiels.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer elle-même son retour de l'endroit où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

3. Les organisateurs, pour des raisons de sécurité, se réservent le droit de modifier le règlement, les parcours et les horaires sans délai de prévenance pour les participants.

4. Matériel obligatoire

Pour le 10km :

- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*)

Pour le 15km :

- Un sifflet,
- Une couverture de survie,
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard)
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou Camelback 0.5 litre minimum.*),
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*)

Pour le 42 km :

- Un sifflet
- Une couverture de survie
- Un téléphone avec numéro du PC sécurité (indiqué sur le dossard)
- Une bande élastique (*100 cm x 6 cm*),
- Une réserve d'eau (*porte-gourde ou Camelback 1 litre minimum.*)
- Une réserve alimentaire (*barres, gels, ...*)
- Un gobelet personnel obligatoire (*pas de gobelets sur les ravitaillements*)

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

Le matériel obligatoire représente le matériel minimum que chaque coureur doit avoir sur lui en permanence durant son épreuve. Chaque coureur est responsable du choix de matériels supplémentaires qu'il jugerait nécessaire à sa sécurité ou son confort. **Les bâtons de trail sont autorisés sur l'ensemble des parcours.**

Des contrôles inopinés pourront être organisés aux départs ou sur les parcours. L'absence d'un matériel obligatoire peut entraîner l'exclusion de la course.

5. En cas d'abandon, pour éviter les déclenchements des secours inutiles le coureur doit signaler son abandon au poste de ravitaillement le plus proche. Il doit restituer son dossard à l'organisation. Un système de navette « abandon » sera mis en place pour ramener les coureurs ayant abandonné ou hors barrière horaire.

Ces navettes sont réservées aux retours des coureurs ayant abandonné en cours de course. La fréquence des départs est ajustée par la direction de course en fonction des informations transmises par les responsables des postes, les secouristes ou les médecins.

ARTICLE 7 : Temps de course et barrières horaires :

Les temps maximums de course sont :

Nom d'usage du parcours	Temps maximum de course
Maratrail du Haut-Forez	09 h 00 (heure maximale d'arrivée : 16h)
L'Archimonteuse	Heure maximale d'arrivée : 16h
La Foulée Chapeloise	Heure maximale d'arrivée : 16h

Les barrières sont « Éliminatoires » et sont positionnées sur le parcours pour stopper un coureur dont le rythme est en dessous du minimum requis par l'organisation pour terminer le parcours dans les temps impartis. En aucun cas un coureur ne pourra contester sa mise hors course qui lui sera signifiée par le responsable du poste de pointage. Le coureur a l'obligation de remettre son dossard au responsable de poste.

La Direction de course se réserve le droit de procéder à des ajustements des barrières horaires en fonction des conditions de course (aléas météo, ...).

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

Pour le 42km, les barrières sont les suivantes :

Poste	Distance	Heure maximale de passage	Type de barrière
La Chapelle en Lafaye	KM 26	12h30	Eliminatoire
Montarcher - Arrivée	KM 42	16h30	Eliminatoire

ARTICLE 8 Ravitaillements :

Les ravitaillements et / ou assistances extérieures en dehors des zones de ravitaillement prévues sont interdits. Ils sont tolérés sur les zones de ravitaillement définies ci-dessous.

Les zones de ravitaillement pour chaque parcours sont indiquées ci-dessous :

Maratrail du Haut-Forez :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 10	Les Etables	Liquide + Solide
KM 19	Chossy	Liquide + Solide
KM 26 (barrière horaire)	La Chapelle en Lafaye	Liquide + Solide
KM 36	Le Crozet	Liquide + Solide
KM 42 (barrière horaire)	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

L'Archimonteuse :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 9	Le Crozet	Liquide + Solide
KM 15	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

A l'arrivée de chaque course, un ravitaillement sera disponible pour tous les coureurs.

La Foulée Chapeloise :

Kilométrage	Lieu du ravitaillement	Type
KM 10	Montarcher - Arrivée	Liquide + Solide

A l'arrivée de chaque course, un ravitaillement sera disponible pour tous les coureurs.

ARTICLE 9 Disqualifications :

Un coureur sera disqualifié s'il ne respecte pas les points suivants tout au long du parcours :

– Non-respect d'un point du règlement comme entre autres (*liste non exhaustive*) :

- Non port des matériels obligatoires
- Absence de passage à un point de contrôle
- Non-respect d'une consigne médicale obligatoire

– Non-respect de l'environnement (dépôt de déchets, détérioration de clôtures, affichages...), des consignes particulières d'un organisateur.

– Non-respect des autres concurrents (propos inadaptés, ...)

– Usage de systèmes de tractage entre deux coureurs (ce dernier est strictement interdit et pourra entraîner la disqualification des deux coureurs)

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 10 Dopage :

Les participants s'engagent à respecter scrupuleusement l'interdiction de dopage, ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage

ARTICLE 11 Classement, récompenses :

Classement : Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course ou à la cellule chrono dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

Récompenses : Les 3 premiers de chaque classement scratch ainsi que le premier de chaque catégorie seront récompensés pour le 10, 15 et 42km.

Les concurrents se verront remettre :

- Un lot coureur
- Un ticket valable pour une boisson

ARTICLE 12 Assurances :

Chaque concurrent s'inscrit sous son entière responsabilité et devra être assuré personnellement.

ARTICLE 13 Les droits à l'image :

Les concurrents, du fait de leur participation au TRAIL DU HAUT-FOREZ, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que les médias et partenaires, à exploiter les images et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

TRAIL DU HAUT-FOREZ - EDITION 2023

REGLEMENT DES COURSES

ARTICLE 14 Annulations :

- Annulation individuelle :
Aucun remboursement ne pourra être effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical de contre-indication, avant le 07 juillet 2023. Cette demande doit être adressée.
- Annulation générale de l'évènement :
 - Si l'épreuve est annulée par l'organisateur en raison de la situation sanitaire, les concurrents déjà inscrits verront leur inscription remboursée (sauf frais de gestion du site).
 - Si l'évènement est annulé par un évènement indépendant de la volonté des organisateurs (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives, etc. ...), aucun remboursement ne pourra être réclamé.

ARTICLE 15 Modifications des parcours par l'organisateur

Les organisateurs pourront modifier les parcours suite à un évènement indépendant de leur volonté (Conditions météorologiques, décision des Autorités Administratives etc...).

Quelques soient les modifications opérées, aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants.

ARTICLE 16 Protocole Covid

L'édition 2023 du TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) se déroulera dans le respect du protocole sanitaire en vigueur à la date de notre évènement.

ARTICLE 17 Le règlement :

La participation au TRAIL DU HAUT-FOREZ (THF) implique la connaissance et l'acceptation express du règlement (11 pages).

